



Grenoble, le 4 février 2008

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Le Recteur
Chancelier
des universités**

Réf N°2007-25

Téléphone
04 76 74 70 21
Télécopie
04 76 74 74 80
Mél :
ce.cabinet
@ac-grenoble.fr

**7, place Bir-Hakeim
BP 1065
38021 - Grenoble cedex**

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les agents de l'Education nationale

**Objet : Elections cantonales et municipales des 9 et 16 mars 2008 :
période de réserve**

En raison des élections cantonales et municipales, vous voudrez bien, selon l'usage, vous abstenir de participer à toute manifestation ou cérémonie publiques, du mercredi 13 février au dimanche 16 mars inclus.

Cette « période de réserve » est un usage systématiquement observé par l'administration de l'Etat à chaque échéance électorale. Son objet essentiel est de garantir la neutralité de l'Etat et des services publics en s'assurant qu'aucun fonctionnaire ne fera usage de sa fonction à des fins de propagande électorale.

Jean Sarrazin